

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°83-86 du 15 Mars 1983

Chargeant le Camarade Amidou
BABA-MOUSSA, Ministre de l'In-
formation et de la Propagande
de l'intérim du Camarade Zul-
Kifl SALAMI, Ministre du
Plan, de la Statistique et de
l'Analyse Economique pour
compter du 15 Mars 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du
Conseil Executif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 15 Mars 1983, le Camarade Amidou
BABA-MOUSSA, Ministre de l'Information et de la Propagande est
chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de
l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl
SALAMI.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel

Fait à Cotonou, le 15 mars 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 SGG 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MPSAE-MIP 10 AUTRES MINISTERES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN
4 DCCT-ONEPI-GDE Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1 .-